ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 881

présenté par
Mme Alaux, M. Blazy, M. Premat, M. Villaumé, M. Cresta et M. Hammadi

---

ARTICLE 19

Rédiger ainsi la troisième phrase de l'alinéa 13 :

« À cet effet, il progresse dans la gestion des déchets organiques, notamment par le tri à la source, afin que, d'ici 2025, ils ne soient plus éliminés avec les ordures ménagères résiduelles mais valorisés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de ne faire référence qu'au déploiement du tri à la source des déchets organiques en supprimant de la phrase la mention relative au tri mécano-biologique.